



SECURITE DES PERSONNELS OU CONFORT DE L'ENCADREMENT ?

A l'heure où notre gouvernement diffuse une campagne concernant la sécurité au travail, la MA BREST à travers son encadrement s'affranchit des règles de sécurité concernant les niveaux d'escorte.

Preuve en est, l'extraction médicale d'urgence dans la nuit du 01/10/2023 où notre collègue d'astreinte aux ELSP est appelé pour une personne détenue incarcérée dans le cadre d'une procédure criminelle et arrivant de la semaine.

Jusque-là tout va bien !

A son arrivée sur l'établissement, quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il a découvert que l'officier d'astreinte de son domicile sans concertation d'abaisser le niveau d'escorte !!!

A quoi sert la CPU si un officier peut décider du niveau d'escorte en fonction de son humeur, sans motifs légitimes et au mépris des textes en vigueur ?

Si la mission s'est déroulé sans incident, c'est grâce au professionnalisme des agents !

Si nous prenons acte, Mesdames les directrices, que vous n'aviez pas été avisé de cette décision, le bureau Local **Force Ouvrière Justice** vous invite à siffler la fin de la récréation en rappelant les règles en vigueur à votre encadrement.

Une extraction judiciaire ou médicale n'est pas une ballade comme certains aiment à le croire.

En effet, celles-ci répondent à des règles strictes concernant les niveaux d'escorte et le nombre d'agents composant une escorte. (Voir doctrine d'emploi des ELSP)

Sauf avis contraire et spécialement motivé de la CPU les personnes prévenues dans le cadre d'une procédure criminelle ne peuvent être placés en escorte 1 !

De plus, au contraire des idées reçues mais bien ancrées dans la tête de notre encadrement, une escorte 1 ne doit se dérouler systématiquement à 2 agents.

Toujours dans cette même doctrine, il est indiqué qu'il convient d'examiner plusieurs éléments pour déterminer le niveau de sensibilité de la mission afin d'adapter les ressources engagées.

Si la personnalité du détenu est un élément d'évaluation, ce n'est pas le seul paramètre à prendre en compte comme l'ARPEJ le fait. (Note de service du 15/03/2023 actualisation des tribunaux sécurisés ou non sécurisés émanant de la DI de RENNES).

Quelque chose qui n'est jamais pris en compte au sein de la MA Brest, la configuration des lieux !

Les facilités d'accès ou de stationnement aux abords du centre hospitalier, la sécurisation des lieux, la présence ou non de geôles ou lieux dédiés sont les critères qui permettent le classement en escorte 1 dite sensibles ou non ?

Force est de constater que les structures hospitalières de Brest nous amènent à considérer que les escortés 1 doivent être classés sensibles et se dérouler à 3 agents comme le prévoit toujours cette même doctrine.

Pour **Force Ouvrière Justice** il est grand temps que notre encadrement se mette au niveau d'une troisième Force de Sécurité Publique digne de ce nom !

N'oubliez pas qu'en extraction nous sommes les garants de sécurité du public, des professionnels de santé tout autant que de celle des personnes détenues et de l'équipage.

Pour **Force Ouvrière Justice** la Maison d'Arrêt de Brest n'a nul besoin d'être une fois de plus sous les feux des projecteurs ou de faire les « **choux gras** » pour une évasion ou autre.

Force Ouvrière Justice ne badinera pas avec la sécurité des personnels !!!

Le bureau local **FO**
Le 06 octobre 2023

